

## NOTE DE VISA

---

**Numéro d'enregistrement de GEDELIB : 16588**

**Direction : SPSIZA**

---

### **OBJET :**

DÉSIGNATION DE MADAME EMMANUELLE CHARAFE COMME MEMBRE DU COLLÈGE 4 DU PÔLE EUROBIOMED.

Le Pôle de compétitivité Eurobiomed, créé en 2009, est orienté vers le développement de la filière Santé notamment dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Son action s'appuie sur plusieurs missions menées à l'échelle de la Région Sud et de l'Occitanie : animation du réseau et expertise, support aux projets de R&D, soutien à la croissance des entreprises et aide à la levée de fonds.

Suite à la fusion par voie d'absorption de l'association CANCER-BIO-SANTE par l'association EUROBIOMED, réalisée le 20 septembre 2019, de nouveaux statuts ont été adoptés par le nouveau pôle EUROBIOMED.

Dans le cadre de l'application de ces statuts, un collège 4 a été créé afin de rassembler « *les Collectivités territoriales financeurs du pôle et autres financeurs publics du pôle* ». Les nouveaux statuts réservent 6 sièges au Conseil d'administration pour les membres financeurs du collège 4.

La Métropole Aix-Marseille-Provence désigne Emmanuelle Charafe, Vice-Présidente à la Santé, l'Enseignement Supérieur Recherche, la Recherche médicale et l'Economie de la Santé, comme représentante au collège 4 du pôle Eurobiomed.

Pour adhérer au pôle, il est demandé de renseigner le bulletin d'adhésion disponible à l'adresse suivante <https://www.eurobiomed.org/reseau/adherer-au-pole/> et de retourner la décision d'habilitation du représentant ou document attestant de la qualité à agir du représentant.

**Incidence financière :** Néant